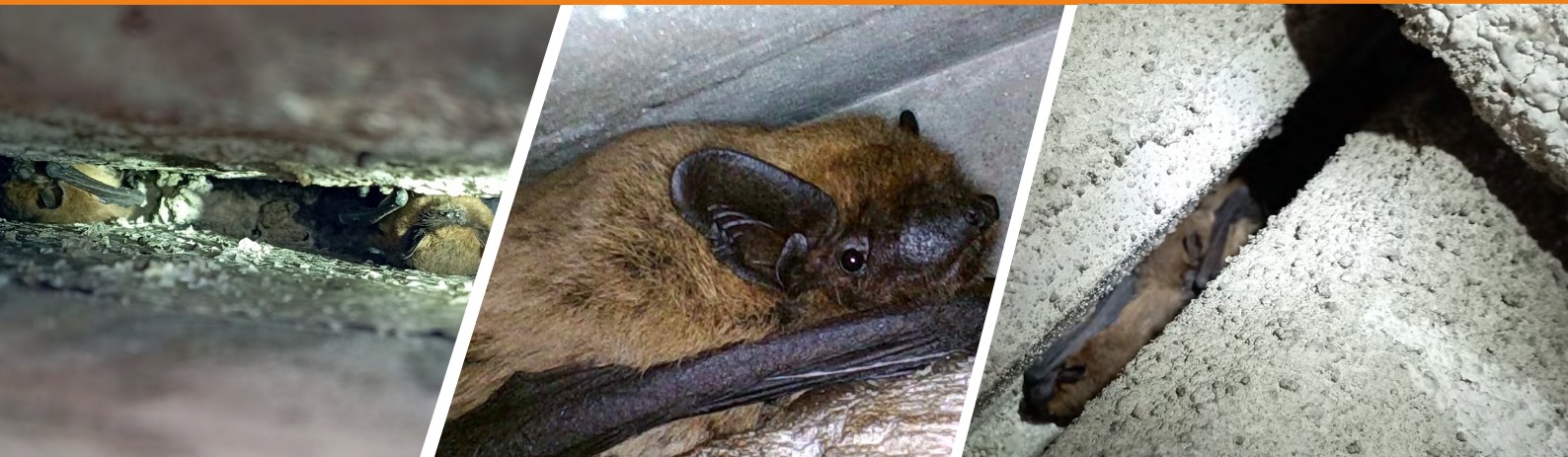


Alerte sur les risques de mortalité liés à l'obstruction anticipée de gîtes utilisés par les Chiroptères



Groupe de Travail Rénovation énergétique et démolition de la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM

Février 2026

De nombreuses espèces de chauves-souris utilisent les bâtiments, notamment les façades, comme gîtes tout au long de l'année. Les travaux sur le bâti présentent donc un risque élevé de mortalité, surtout durant l'hibernation et la reproduction. Pour limiter ces impacts, des mesures spécifiques d'altération ou de destruction anticipée des habitats doivent être mises en œuvre via une expertise écologique adaptée et sous autorisation environnementale spécifique.

Le groupe de travail Rénovation énergétique et démolition de la Coordination Chiroptères Nationale de la SFEPM propose ainsi cette note technique afin d'alerter sur les risques de mortalité liés à l'obstruction anticipée de gîtes utilisés par les Chiroptères. Ce document vient en amont du projet "Diagnostics faune et bâti" en cours de production sur la prise en compte des enjeux de conservation de la faune sauvage dans le bâti co-piloté par la LPO France, la FCEN et la SFEPM.

En France, **toutes les chauves-souris ainsi que leurs habitats sont protégés** (Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France et article L411-1 du Code de l'Environnement). **Les espèces fissuricoles (Pipistrelles, Sérotines, Noctules, Molosse de Cestoni, ...) peuvent occuper les façades des bâtiments toute l'année et y accomplir l'ensemble de leur cycle biologique** (reproduction, hibernation, repos diurne, ...). Les gîtes occupés sont très variés et les individus peuvent en fréquenter plusieurs dizaines au cours d'une même année. Ainsi, l'absence d'individus au sein d'un gîte n'est valable que le jour de l'observation et ne présage en rien son absence le lendemain. Cette occupation peut perdurer en présence de travaux, y compris ceux générant des vibrations et un fond sonore conséquents (ex. : travaux de démolition d'une barre HLM). Si certains individus peuvent quitter leur gîte une fois la nuit tombée, d'autres, notamment en période d'hibernation, continuent de l'utiliser sur plusieurs nuits, voire semaines d'affilées.

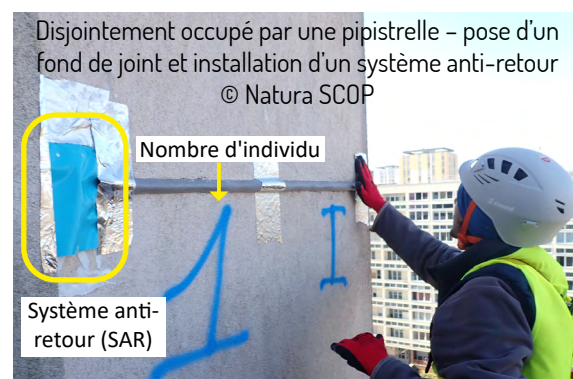
La réalisation des travaux au niveau de façades, qu'il s'agisse d'un simple ravalement, de la pose d'isolant par l'extérieur (ITE) ou encore de démolition, comporte des risques importants de mortalité pour ces espèces. Ce risque étant majoré en période sensible (hibernation de mi-novembre à fin février et reproduction avec la présence de jeunes non volants de mai à fin juillet et jusqu'à fin septembre dans le cas spécifique du Molosse de Cestoni) ainsi que par l'écologie des Chiroptères, ceux-ci pouvant réaliser des regroupements importants au sein d'un même gîte (plusieurs dizaines, voire centaines d'individus).

Pour l'ensemble de ces raisons et **afin d'éviter une forte mortalité lors de la réalisation des travaux, il est souvent nécessaire de procéder à l'Altération Temporaire d'Habitats Utilisables et Utilisées (ATHUU) pour des travaux réversibles** (ravalement de façade) **ou encore à la Destruction Anticipée d'Habitats Utilisables et Utilisées (DAHUU) pour les travaux entraînant la destruction de l'habitat** (ITE, démolition, ...). Ces opérations consistent à interdire l'accès des individus à leur habitat, soit par un démontage lorsque cela est possible et sous certaines conditions (ex. : bardage), soit par l'obturation des accès (ex. : joints de dilatation, fente de dalle, tablette de fenêtre, ...). **Ces opérations qui visent à éviter la mortalité (ou tout du moins la limiter au maximum) doivent être réalisées par des professionnels formés et sont soumises à une autorisation environnementale car elles ont pour effet de rendre l'habitat inaccessible, ce qui correspond à une destruction d'habitat d'espèces protégées.** Elles font parties prenantes des Mesures ERCA (Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner). Les dispositifs doivent par ailleurs être adaptés dans le temps et ne peuvent pas toujours être laissés sur de longues périodes car leur durabilité n'est pas garantie (ex. : oiseaux ayant retirés certains matériaux, changements dus aux conditions climatiques, etc.).

La majorité des opérations de DAHUU et d'ATHUU nécessitent soit le contrôle de l'entièreté du gîte, soit la pose d'un système anti-retour afin de permettre le départ du ou des individus et ainsi éviter une mort par enfermement.

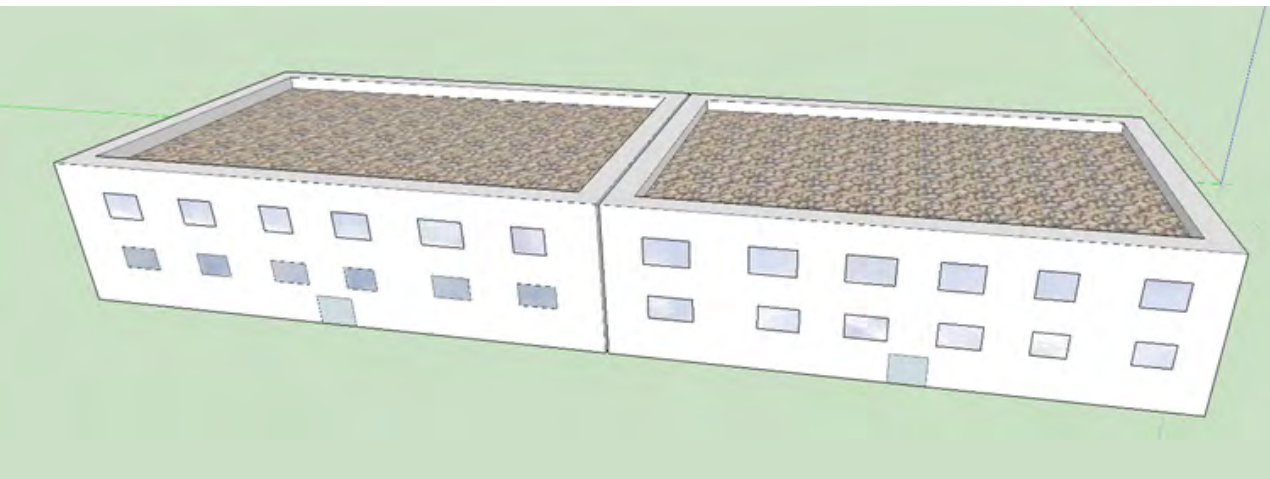
Dans le cas des fentes au niveau des bâtiments en béton (une pipistrelle peut se glisser par une fente de 6 à 7 mm), qu'il s'agisse d'un joint séparant deux bâtiments ou encore d'un espace entre deux éléments imbriqués, ce contrôle est, dans une majorité des cas, très difficile, voire impossible et nécessite une grande expérience et du matériel adapté (endoscope comportant plusieurs miroirs, un diamètre de tête de 7 à 8 mm maximum, voire une tête mobile). Le risque d'un contrôle imparfait peut être considéré comme très élevé. De plus, la typologie des modules de béton peut varier d'une façade à l'autre, voire d'un élément à l'autre, notamment par une dégradation variable des joints (mousse, polystyrène, ...) obstruant initialement des vides.

L'usage de système anti-retour (SAR) doit être maximisé au regard du risque de mortalité important résultant d'un contrôle imparfait. Il est très fortement déconseillé de procéder à l'obstruction totale d'un joint de dilatation sans pose de SAR. Une condamnation sans pose de SAR doit être justifiée (description précise de la typologie des joints concernés) et n'être réalisée que dans des cas bien spécifiques. De plus, il est préférable de ne pas réaliser l'obstruction à l'aide de mousse polyuréthane. Les individus occupant les joints risquent de respirer des vapeurs toxiques ou peuvent finir englués si la mousse est encore fraîche. Il est préférable d'utiliser des matériaux inertes comme les fonds de joints, de la bâche, du pare pluie, etc. **L'obstruction directe des joints sans pose de SAR comporte des risques de mortalités très élevés et, dans certains cas, on peut considérer que la mise en œuvre mal appliquée de cette mesure est plus destructrice que l'absence totale de mesure.**



Espace entre deux bâtiments

Certains ensembles sont constitués en réalité de plusieurs bâtiments, séparés par des joints de dilatation. Ces joints peuvent être accessibles soit par la dégradation d'éléments (ex. : baguette d'étanchéité) ou encore par la morphologie du bâtiment. C'est le cas des joints recouverts de goulottes. Ces goulottes se superposent pour permettre l'évacuation de l'eau mais permettent régulièrement le passage de la faune.



© Amélie Chrétien



Disjointement entre deux blocs de bâtiment
© Natura SCOP



Vue de l'intérieur du bâtiment
© Natura SCOP

Fentes entre les panneaux de béton préfabriqués : imbriqués en forme de L ou en espalier

Si les fentes en forme de L peuvent parfois être contrôlées à l'aide d'un endoscope de bonne qualité, les fentes en forme de S ne peuvent pas être contrôlées avec le matériel actuel.



Disjointement en forme de L
© Natura SCOP

Vue des espaces entre fentes de panneau en espalier (ici visible suite à un carottage), chantier MDAS, Conseil Départemental de la Drôme, Valence (26). Natura SCOP, mars 2024.



Disjointement en forme de S
© Natura SCOP



Exemple de fente, probablement en S, vue de l'extérieur © Natura SCOP

Exemple « atypique »

Cette fente est une très bonne illustration de l'hétérogénéité des bâtiments. Elle était présente sur une grande barre HLM de 11 étages. Une partie de ces fentes permettait de relier l'encadrement de la fenêtre au joint de pilier situé ci-dessous. La majorité d'entre elles avait échappé aux chiroptérologues ayant réalisé les DAHUU depuis une nacelle élévatrice. Des pipistrelles, ainsi que du guano, ont été retrouvés, démontrant son utilisation avérée.



Disjointement entre le bas de l'ancienne fenêtre et la fente du pilier situé dessous
© Natura SCOP

Disjointement entre le bas de l'ancienne fenêtre et la fente du pilier situé dessous
© Natura SCOP

